



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dioxines

Question écrite n° 15392

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les stations de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire national. Dans la réponse à la question écrite n° 8419 parue au JO du 29 décembre dernier, relative notamment aux différents types d'émissions polluantes mesurés par les stations de surveillance, il n'est nullement fait mention des dioxines. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si les dioxines sont comprises dans la liste des substances polluantes dont la présence dans l'air fait l'objet d'une surveillance, fixée par les décrets récemment pris pour l'application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie et la transposition des directives communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15392

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3085

Question retirée le : 22 juin 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)